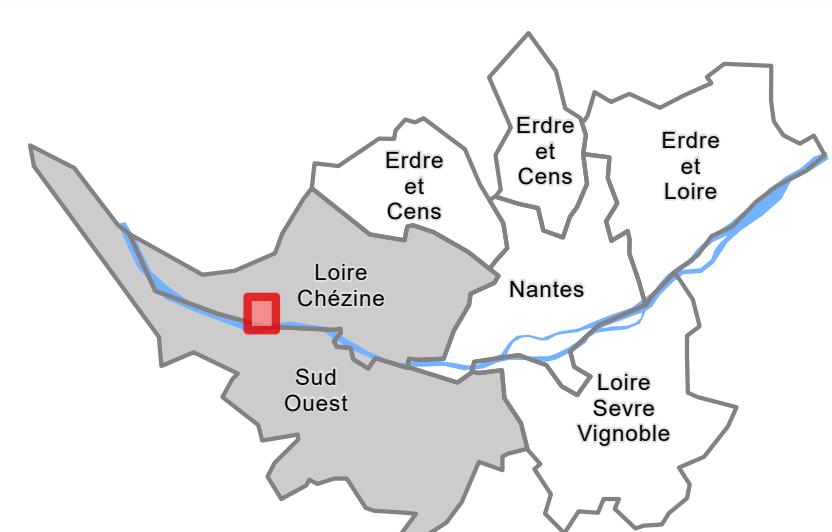


Planche
J10Approuvé le 05 avril 2019
Modifié le 16 décembre 2022

Modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023



4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Territoire(s) : Sud Ouest, Loire-Cherzine
Commune(s) : Coulon, Le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols	
■	Zonage
■	Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

Linéaire commercial souple	
■	Linéaire commercial strict
■	Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
■	Polarité commerciale majeure
■	Polarité commerciale intermédiaire
■	Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise
■	Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
■	Pôle de services
■	Périmètre tertiaire

Emplacements Réservés

Emplacement réservé pour mixité sociale	
■	Servitude de constructibilité limitée
■	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
■	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

Espace Boisé Classé (EBC)	
■	Espace Paysager à Protéger (EPP)
■	Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

Fond de plan

Parcelle	
■	Empreinte Bâtie
■	Surface en eau

Limites des Espaces Proches du Rivage (EPR)
du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

Implantation du bâti


Protections patrimoniales

Périmètres reportés

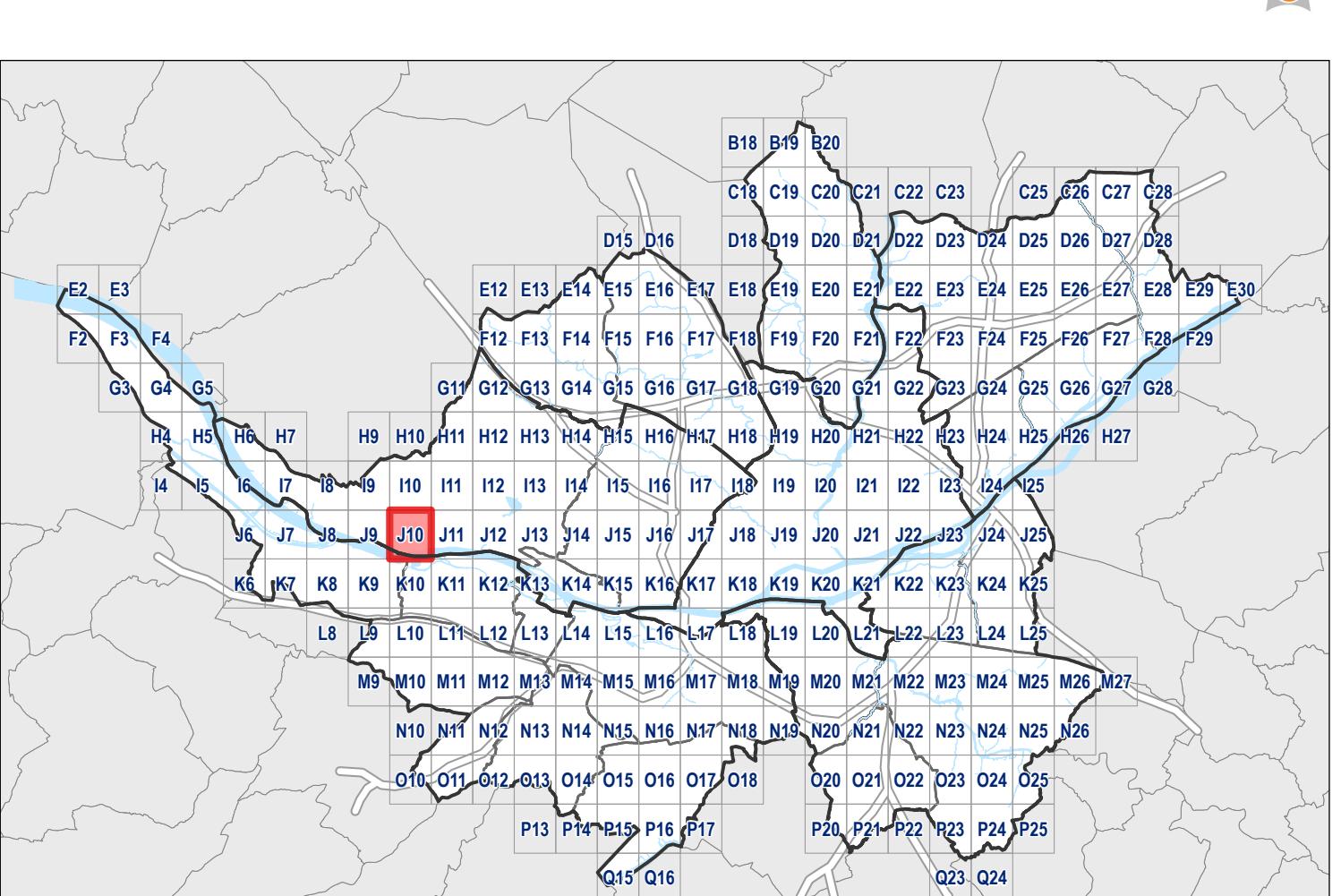
Liaisons

Périmètres reportés

Fond de plan



GRILLE DE REPERAGE



Référentiel cadastral composite actualisé. Système de coordonnées: RGF 1993 CC47

Partie Non opposable Voir planche K10